

Communiqué du commissaire de **Mopac modern packaging AG** aux créanciers et aux médias

## **Solution en vue pour une partie des activités de Mopac - l'entrepreneur bernois Hans-Ulrich Müller envisage une participation**

Berne, 23 août 2016

Depuis le début du sursis concordataire en avril 2015, Mopac a pu poursuivre son activité sans interruption sous la surveillance du commissaire au sursis. À ce jour, l'entreprise compte encore près de 170 employés. Ceux-ci ont toujours reçu sans retard l'entier de leur salaire. Pendant la durée du sursis concordataire d'avril 2015 et jusqu'à ce jour, Mopac a, de manière générale, obtenu un résultat d'exploitation équilibré et continuera de tourner à plein régime jusqu'à fin 2016.

Pendant le sursis concordataire, le conseil d'administration et le commissaire ont examiné de manière détaillée les perspectives d'assainissement de Mopac et on notamment mandaté un conseiller externe spécialisé dans ce domaine. Dans ce cadre-là, près de 150 investisseurs potentiels locaux et étrangers ont été contactés. Des discussions concrètes et des visites de l'entreprise ont pu être menées avec une quinzaine d'entre eux. Malheureusement, aucun investisseur ne s'est montré disposé à reprendre l'intégralité des activités de Mopac.

Les raisons invoquées pour justifier pareil désintérêt ont notamment été les suivantes : taux de change défavorable aux exportations dans la zone euro, niveau des salaires suisse trop élevé, activités présentant des marges relativement faibles, situation géographique dans une région périphérique, inadéquation du bâtiment abritant l'usine de Wasen.

Dans les dernières semaines, les discussions menées de l'initiative du commissaire avec l'entrepreneur bernois Hans-Ulrich Müller se sont concrétisées. Celui-ci s'est en effet déclaré prêt à soutenir la réorientation stratégique de l'entreprise et à financer la poursuite d'une partie des activités de Mopac avec près d'un tiers des employés actuels.

L'objectif de la nouvelle Mopac, dont la direction demeurera inchangée, sera de concentrer ses activités futures sur des produits à haute valeur ajoutée dans les trois

domaines que sont les emballages techniques, les emballages de denrées alimentaires et la MopaCan.

Comme pour ses autres projets, le maintien de places de travail industrielles en Suisse, et en particulier dans l'Emmental, tient à cœur à Hans-Ulrich Müller. À ce sujet, il déclare : « *Je crois au potentiel de Mopac et à la place économique de l'Emmental. C'est la raison pour laquelle je souhaite apporter ma contribution en essayant de maintenir un maximum de places de travail* ». Hans-Ulrich Müller ne s'engagera toutefois que de manière définitive si les clients les plus importants se déclarent prêts à rester fidèles à Mopac pour l'avenir et à payer un prix reflétant le haut niveau de qualité des produits et du service offerts jusqu'ici.

Dans les semaines à venir, des discussions approfondies seront donc menées avec les clients et les fournisseurs de Mopac. L'issue de ces discussions décidera si et dans quelle mesure la solution envisagée verra le jour.

Toutefois, il apparaît déjà maintenant que toutes les activités de Mopac ne pourront pas être poursuivies. Le conseil d'administration, la direction générale de l'entreprise et le commissaire au sursis doivent donc décider aujourd'hui des activités qui devront être arrêtées. L'objectif de ces réflexions est de trouver une solution qui serve aussi bien l'intérêt des employés concernés que celui des autres créanciers. Il s'agira avant tout d'assurer du travail aux employés jusqu'à la fin de leur engagement et de donner aux clients la garantie de pouvoir s'approvisionner auprès de Mopac durant une période déterminée. En conséquence, une procédure de licenciement collectif devra être engagée à titre préventif à mi-septembre 2016.

Le conseil d'administration et le commissaire au sursis communiqueront au sujet de la suite des opérations une fois les discussions menées avec les clients et une fois connue la décision définitive de l'investisseur.

\*\*\*

Pour toutes autres informations :

- Site Internet du commissaire : [www.sachwalter-mopac.ch](http://www.sachwalter-mopac.ch)
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, Tel. 031 357 00 00